DEPARTEMENT
NORD
CANTON
DENAIN
COMMUNE
DENAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261030-261030AI_050EC-AI

ARRETE MUNICIPAL N° 2026-050/EC

OBJET : Officier de l'Etat Civil

5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
5.4. Délégation de fonctions

Nous, **Anne-Lise DUFOUR-TONINI**, Maire de DENAIN,

Vu les articles R.2122-8 et R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETONS :

ARTICLE 1er. - Madame COLLEDARA née DI PIETRANTONIO Sabine, Rédacteur Principal de 1ère classe, est déléguée pour la durée de notre mandat, sous notre surveillance et notre responsabilité, dans les fonctions d'Officier de l'état civil sauf celles prévues à l'article 75 du code civil. Elle pourra valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes.

ARTICLE 2. - Madame COLLEDARA née DI PIETRANTONIO Sabine, Rédacteur principal de 1ère classe, pourra également mettre en œuvre la procédure de vérification prévue par les dispositions du chapitre II du titre II du décret n° 2017-890 du 6 mai 2017.

ARTICLE 3. – Elle pourra également certifier conforme les pièces et documents présentés à cet effet et légaliser les signatures dans les conditions prévues à l'article L.2122.30 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4. - Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de VALENCIENNES, à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de VALENCIENNES, et remise à l'intéressée.

Fait en l'Hôtel de Ville de DENAIN, le 30 octobre 2026.

Notifié le : 4/11/2026
Signature de l'agent

Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le4 NOV 2026
et de la publication le5 NOV 2026.....

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)